

RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Examens et Concours**  
DEC 1  
5 rue Joseph de Carayon-Latour  
**CS 81499**  
33060 BORDEAUX Cedex  
ce.dec1@ac-bordeaux.fr

## NOTE D'INFORMATION AU CANDIDAT

### SESSION 2018

## JE VAIS BIENTÔT PASSER MON BAC



À l'approche des épreuves, voici quelques derniers conseils

**DANS MON INTÉRÊT, JE LIS ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT !**

### JE PRENDS CONNAISSANCE DE MA CONVOCATION !

- Je contrôle mon identité et mes coordonnées. Si elles ne sont pas exactes, je le signale au rectorat !
- Je note bien le(s) lieu(x) de passage des épreuves, les dates et les heures des épreuves. Pour les épreuves orales, l'heure indiquée est le début de la demi-journée et non l'heure de passage ; il peut y avoir 2 épreuves orales la même demi-journée sur le même centre d'examen. Si je suis convoqué la même demi-journée sur 2 centres d'examen différents, je le signale rapidement au rectorat.
- **Si je suis en situation de handicap** : les horaires indiqués sur ma convocation ne tiennent pas compte des éventuelles majorations de temps obtenues. Je prends vite contact avec mon centre d'épreuves pour que mes aménagements soient mis en place.
- **RAPPEL** : les épreuves figurant sur ma convocation correspondent à ma saisie lors de l'inscription. Si j'ai fait une erreur de série, de spécialité, de langues vivantes et d'épreuves facultatives, aucun changement n'est possible.

### LE JOUR J

#### 1 – J'arrive en avance au centre d'examen

- Environ 30 minutes avant le début des épreuves
- J'anticipe les problèmes de transport (embouteillages, grève des bus, travaux...)
- En cas de problème, je me présente immédiatement au chef du centre d'examen.

#### 2 – Je dois apporter

- Ma pièce d'identité (voir p. 2)
  - Ma convocation
  - Ma décision d'aménagement d'épreuves si je suis en situation de handicap
  - Mes fournitures scolaires (**stylos noirs ou foncés**, gomme, crayon à papier, règle...).
- ATTENTION !** Je ne dois pas me servir d'un stylo à friction : l'encre s'efface et ma copie serait illisible !

#### 3 – Je suis malade ou absent(e) à une (ou des) épreuve(s)

- Si cette absence est justifiée, je demande **aussitôt** à passer cette (ou ces) épreuve(s) en septembre (voir p. 4).
- Sinon, toute absence non justifiée vaut zéro à l'épreuve : cela n'est pas éliminatoire.

## INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

### Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

- 1 /** Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2 /** Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3 /** Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4 /** L'utilisation des téléphones portables, des montres connectées et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.
- 5 /** Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6 /** Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7 /** En cas de suspicion ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés<sup>1</sup> seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8 /** Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9 /** Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

<sup>1</sup>Après avoir complété le dossier ou déclaration de suspicion de fraude, les objets personnels tels que les téléphones portables ou tablettes seront restitués aux candidats à la fin de l'épreuve.

### Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1 /** Le blâme.
- 2 /** La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3 /** L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4 /** L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5 /** Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire
- 6 /** Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



Si je suis soupçonné(e) de fraude, je pourrai continuer les épreuves, je peux être convoqué(e) à la commission de discipline fin août 2018 mais **je n'aurai pas mes résultats.**

## ÉPREUVES ORALES OBLIGATOIRES

### 1 - Épreuves nécessitant des listes d'œuvres ou de textes étudiés

Je suis scolarisé(e) en établissement ou au CNED	Je suis candidat(e) individuel/CNED
Je présente à l'examinateur la liste des œuvres et textes étudiés, signée par mon professeur et visée par le chef d'établissement, sans aucune indication ou appréciation, ainsi qu'un exemplaire des œuvres et textes étudiés.	J'établis moi-même la liste des œuvres et des textes étudiés, conformément à la réglementation en vigueur.

**Français dérogatoire** : le descriptif des lectures et activités constitué en première peut être augmenté de lectures complémentaires. Je dois adresser ce descriptif **avant le 31 mai 2018** par mail à mon établissement. Si je suis candidat individuel/CNED j'envoie ce descriptif à ce.dec1@ac-bordeaux.fr en précisant mon nom sur le descriptif et sur le nom du fichier. Je devrai me munir de 2 exemplaires des textes et des œuvres intégrales figurant sur ce descriptif. En l'absence de celui-ci, l'examinateur prévoit ses propres textes pour m'interroger.

### 2 - Épreuves spécifiques à la série L

#### o Arts

- ☞ **théâtre** : le journal de bord
  - ☞ **histoire des arts** : le dossier
  - ☞ **cinéma** : le dossier & le carnet de bord
  - ☞ **danse** : le journal de bord et un CD audio d'accompagnement si besoin
  - ☞ **musique** : j'apporte la fiche de synthèse dûment remplie le jour J
  - ☞ **arts plastiques** : les travaux et le carnet de travail sont libres, format maximum : 45 x 60 x 5 cm. J'apporte le dossier le jour J
- ☞ **Je dois télécharger les documents sur :**  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/14/84/2/modeles\\_fiches\\_pedagogiques\\_211842.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/14/84/2/modeles_fiches_pedagogiques_211842.pdf)

**sont à remettre avant le 1<sup>er</sup> juin 2018**

- à mon lycée (candidat scolarisé en établissement)
- au rectorat en 2 exemplaires (candidat individuel/CNED)

#### o Littérature étrangère en langue étrangère (LELE)

En cas de conservation de note ou de dispense de l'oral en langue vivante, je passe la LELE seule, en début ou en fin de demi-journée : **je le signale au centre d'examen.**

### 3- Epreuves Etude de gestion (série STMG) et Activités interdisciplinaires (série ST2S)

La date de l'épreuve vous sera communiquée ultérieurement

## ÉPREUVES FACULTATIVES

### 1 - Épreuves artistiques

- ☞ **cinéma, théâtre et histoire des arts** : je fais parvenir le dossier à mon lycée (candidat scolarisé) ou au rectorat (candidat individuel/CNED) en 2 exemplaires **avant le 15 mai 2018**, sinon, je ne serai pas interrogé(e).
  - ☞ **musique** : j'apporte la fiche de synthèse dûment remplie le jour J
  - ☞ **danse** : j'apporte la fiche synthétique et un CD audio d'accompagnement si besoin le jour J
  - ☞ **arts plastiques** : les travaux et le carnet de travail sont libres, format maximum : 45 x 60 x 5 cm. J'apporte le dossier le jour J
- ☞ **Je dois télécharger les documents sur le guide des épreuves facultatives :**  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/DEC\\_1/49/8/Guide\\_epreuves\\_facultatives\\_2018\\_851498.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/DEC_1/49/8/Guide_epreuves_facultatives_2018_851498.pdf)

### 2 - Autres épreuves facultatives

Voir ci-dessus : 1 - Épreuves nécessitant des listes d'œuvres ou de textes étudiés.

## LIVRET SCOLAIRE

- Je suis scolarisé(e) dans un lycée public ou privé sous contrat : il est transmis par mon établissement sous format dématérialisé
- Je suis scolarisé(e) dans un lycée agricole ou dans établissement privé hors contrat : il sera transmis par mon lycée au centre d'affichage des résultats
- Je suis candidat individuel/CNED : je colle l'étiquette qui m'a été adressée sur la couverture de mon livret scolaire, si j'en ai un, et je le dépose au secrétariat du centre d'examen le 1<sup>er</sup> jour des épreuves.

## RÉSULTATS LE 6 JUILLET 2018 À 10H

**Si je suis soupçonné(e) de fraude, je ne connaîtrai pas mes résultats :**

### **ATTENTION !**

- je dois contacter le centre d'affichage des résultats pour savoir si je vais au 2<sup>e</sup> groupe
- je serai exclu(e) de la procédure Parcoursup
- j'aurai mes résultats à l'issue de la commission de discipline fin août 2018

<p><b>J'ai au moins 10/20</b> ⇒ <b>Je suis admis(e)</b></p>	<p><b>Je vais au centre d'affichage des résultats et je retire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>mon relevé de notes</b></li> <li>• <b>mon livret scolaire</b> (sauf s'il est dématérialisé, cf paragraphe LIVRET SCOLAIRE)</li> </ul> <p>contre présentation de ma convocation et d'une pièce d'identité.</p>
<p><b>J'ai entre 08 et 09,99/20</b> ⇒ <b>Je passe au 2<sup>e</sup> groupe les épreuves de rattrapage, les 9 et 10 juillet 2018</b></p>	<p><b>Je consulte mon relevé de notes au centre d'affichage des résultats</b>, contre présentation de ma convocation et d'une pièce d'identité.</p> <p><b>Dès le 6 juillet 2018, je choisis 2 matières parmi les épreuves écrites</b> du 1<sup>er</sup> groupe (y compris les épreuves anticipées), repérables sur mon relevé de notes par un astérisque. Je le signale aussitôt au centre d'affichage des résultats en mentionnant sur mon relevé de notes les 2 matières que je repasse.</p> <p>Si c'est une <u>langue rare</u>, je peux être convoqué(e) dans un autre département et <b>je dois le signaler au Rectorat le 6 juillet 2018 à 12h</b> (délai impératif).</p> <p><b>À la fin des épreuves du 2<sup>e</sup> groupe, j'irai au centre d'affichage des résultats et je retirerai mon relevé de notes ET mon livret scolaire</b> (sauf s'il est dématérialisé).</p>
<p align="center"><b>J'ai tout intérêt à me déplacer pour récupérer mon relevé de notes le jour des résultats car j'en aurai besoin pour m'inscrire dans le supérieur !</b></p>	
<p><b>NOUVEAUTÉ</b> : Si je suis scolarisé(e), en cas d'échec au baccalauréat pour la première fois, j'ai droit à une nouvelle préparation de l'examen dans mon établissement. Je peux conserver mes notes supérieures ou égales à 10/20 (sauf les notes du rattrapage) pendant 5 ans <b>conformément aux textes réglementaires en vigueur et certaines notes si je me présente dans une autre série ou spécialité du baccalauréat.</b></p> <p align="center">Si je suis candidat(e) individuel/CNED, j'ai le droit de conserver mes notes, dans les mêmes conditions.</p>	

## ÉPREUVES DE REMPLACEMENT - SEPTEMBRE 2018

- 1) Date limite de la demande : **28 juin 2018** (cachet de la poste faisant foi)
- 2) Pour les modalités, consultez notre site internet : [http://www.ac-bordeaux.fr/cid79659/baccalaureat-general-technologique-epreuves-anticipees.html#epreuves\\_replacement](http://www.ac-bordeaux.fr/cid79659/baccalaureat-general-technologique-epreuves-anticipees.html#epreuves_replacement)
- 3) Je n'aurai pas connaissance des notes des épreuves passées en juin mais mes vœux APB seront maintenus.

## MON DIPLÔME : UN DOCUMENT INDISPENSABLE !

Une administration, une école, un organisme étranger, un futur employeur... peut me le demander.

- Je dois le retirer entre octobre 2018 et octobre 2019 dans mon lycée, sur présentation d'une pièce d'identité. Si je suis candidat(e) individuel/CNED, il me sera adressé par courrier, fin octobre 2018.
- **La conservation du document original est de mon unique responsabilité.** En cas de perte, de vol ou de destruction, il n'est pas délivré de nouveau diplôme ou de duplicata.

**RELEVÉ DE NOTES ET DIPLÔME SONT DES DOCUMENTS UNIQUES ET PERSONNELS.**

**JE DOIS LES CONSERVER TOUTE MA VIE, EN LIEU SÛR ET EN FAIRE DES PHOTOCOPIES OU LES SCANNER.**

**JE NE DOIS JAMAIS REMETTRE L'ORIGINAL !**

Pour toute question, je consulte le internet de l'académie de Bordeaux sur :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid79659/baccalaureat-general-technologique-epreuves-anticipees.html>

Je peux également contacter :

- mon établissement si je suis candidat(e) scolaire
- la direction des examens et concours si je suis candidat(e) individuel/CNED.

**Bon courage !**